

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juin 2015

CROISSANCE, ACTIVITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES ÉCONOMIQUES - (N° 2866)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 764

présenté par

Mme Mazetier, M. Premat, Mme Laclais, M. Terrasse, Mme Bouziane-Laroussi, M. Robiliard et
Mme Chabanne

ARTICLE 17 BIS

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 5 :

« Si ces recommandations visent une augmentation du nombre d'avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation, cette augmentation est progressive de manière à... (*le reste sans changement*) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'amendement proposé à l'alinéa 3.